



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Aérosol - Lubrifiant et additif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ADDINOL Lube Oil GmbH	
	Gebäude 4609	
Rue:	Am Haupttor	
Lieu:	D-06237 Leuna	
Téléphone:	+49 (0) 3461 845-201	Téléfax: +49 (0) 3461 845-561
e-mail:	info@addinol.de	
Interlocuteur:	Service technique	
Internet:	www.addinol.de	
Service responsable:	Service technique d'ADDINOL	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 3461 845-201 - Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable

Phrases R:

Extrêmement inflammable.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification SGH

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02



Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 2 de 10

P211	toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P273	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Éviter le rejet dans l'environnement.
	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501	

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
253-138-0	Trimellitat Ester	< 40 %
	R53	
	Aquatic Chronic 4; H413	
203-448-7	butane	25 - 30 %
106-97-8	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220	
500-183-1	1-Decene homopolymer, hydrogenated	< 20 %
68037-01-4		
	Asp. Tox. 1; H304	
01-2119486452-34		
200-827-9	propane	10 - 15 %
74-98-6	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-003-00-5	Flam. Gas 1; H220	
273-066-3	Triaryl phosphate isopropylated	< 2,50 %
68937-41-7	N - Dangereux pour l'environnement R51-53	
	Aquatic Chronic 2; H411	
204-112-2	Triphenyl phosphate	< 1,0 %
115-86-6	N - Dangereux pour l'environnement R50-53	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

Information supplémentaire

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Concentration en PCB < 1mg/kg.

Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

SECTION 4: Premiers secours



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 3 de 10

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport, en cas de dyspnée la mettre en position légèrement relevée. Protection individuelle du premier sauveteur.. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissement.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

en cas d'inhalation: état semi-conscient. Maux de tête. Nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). Suie.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer les personnes en lieu sûr. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 4 de 10

d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Refer to the provisions listed in Sections 8, 12 and 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

À observer: TRG 300, directive aérosol (75/324/CEE).

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Agents oxydants. Matériau, riche en oxygène, comburant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 10 - 30°C. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: cf. Fiche des Spécifications Techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 5 de 10

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE 4x15	
115-86-6	Triphénylphosphate	-	3 e		VME 8 h	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7200		VLE 4x15	

Conseils supplémentaires

source:

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : DIN EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	gazeux
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 6 de 10

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

< -20 °C

Point d'éclair:

< -20 °C DIN EN ISO 2592

Dangers d'explosion

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Limite inférieure d'explosivité:

1,4 vol. %

Limite supérieure d'explosivité:

10,8 vol. %

Température d'inflammation:

365 °C DIN 51794

Densité (à 20 °C):

0,963 g/cm³ DIN 51757

Hydrosolubilité:

pratiquement insoluble

(à 20 °C)

Viscosité cinématique:

non applicable

(à 40 °C)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable with proper care and handling.

10.2. Stabilité chimique

The product is chemically stable when handled and stored under normal conditions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'inflammation.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Agents oxydants. Matériau, riche en oxygène, comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). Suie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

Mélange non-testé.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 7 de 10

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
106-97-8	butane				
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	273000 ppm	Rat	GESTIS

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur l'oeil: non irritant.

Effet irritant sur la peau : Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Effets sensibilisants

Évaluation: non sensibilisant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

en cas d'inhalation: état semi-conscient. Maux de tête. Nausée.

Information supplémentaire

En cas d'un maniement et d'une utilisation approprié le produit ne cause pas effets nocifs selon nos expériences et des informations mis à notre disposition.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

Mélange non-testé.

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	2,89
74-98-6	propane	2,36

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est légèrement volatil. Le produit se laisse difficilement dissoudre dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 8 de 10

Élimination


Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport


Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantité limitée: E0
 Directive particulière: 190 - 327 - 625
 Catégorie de transport: 2
 Code de restriction de tunnel: B1D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantité limitée: E0
 Directive particulière: 190 327 625

Transport maritime (IMDG)



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 9 de 10

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	See SP277
EmS:	F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantité limitée: E0
Directive particulière: 63, 190, 277, 327, 959

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS, flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

LQ de passager: Y203
Quantité limitée: E0
Danger: Y203
Directive particulière: A145 - A153

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 250 Spray

Date d'impression: 07.10.2014

Code du produit: 766025

Page 10 de 10

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 42 % (308,28 g/l)

Prescriptions nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

- | | |
|-------|---|
| 12 | Extrêmement inflammable. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| 51 | Toxique pour les organismes aquatiques. |
| 52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

- | | |
|------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H229 | Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

Les renseignements donnés ne s'appliquent qu'au produit nommé. Ils ne peuvent plus correspondre si le produit est utilisé avec d'autres matériaux ou dans un procédé de fabrication. Les renseignements sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont des bonnes fois. Ils ne garantissent pas les propriétés de produit mais ils servent seulement de la description de produit et ne justifient aucune relation juridique valide.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)